

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Michel HÉBERT et Jean-Michel MATZ

Jean Le Fèvre est né à Paris entre 1330 et 1340. Moine, prévôt, puis abbé de Saint-Vaast d'Arras, il entre au conseil de Charles V en 1370. Nommé évêque de Chartres par Clément VII en 1380, il reçoit l'office de chancelier de Louis I^{er} d'Anjou le 7 février 1381, une charge qu'il conserve après la mort de celui-ci (en 1384) auprès de son fils Louis II, jusqu'à sa propre mort survenue à Avignon en janvier 1390. À ce titre, il tient un Journal, de 1381 à 1388, dans lequel il consigne au jour le jour des notes détaillées sur ses activités et ses interlocuteurs ainsi que la liste des actes que, par sa fonction, il revêt du sceau princier.

Le Journal de l'évêque de Chartres est riche de détails sur les événements politiques qui touchent la cour de France, celle du pape Clément VII à Avignon ainsi que sur les entreprises de reprise en main du comté de Provence et du royaume de Naples par les princes de la seconde maison d'Anjou. Le manuscrit autographe du chancelier, conservé dans la bibliothèque de Colbert avant de passer à la Bibliothèque nationale de France (BnF) sous la cote Français 5015, est connu des historiens depuis fort longtemps. Il a été utilisé dès le milieu du XVII^e siècle par Jean Le Laboureur dans son histoire de Charles VI et surtout, ce qui a contribué à sa notoriété, par Étienne Baluze qui en cite de longs extraits dans ses *Vies des papes d'Avignon* en 1693¹. En Provence, il a été copié à trois reprises au moins, au cours du XVIII^e siècle, et utilisé aussi abondamment par les historiens locaux – Honoré Bouche et Jean-Pierre Papon notamment.

C'est seulement en 1887 que le Journal est édité à Paris chez Alphonse Picard, par Henri Moranvillé (1863-1946), sous l'égide de la Société de l'Histoire de France (SHF). Malheureusement, seul le tome premier de cette édition (texte seul) a vu le jour, privant ses lecteurs d'une précieuse introduction et des indispensables index qui en auraient grandement facilité la lecture. Nos recherches auprès de la BnF et de la SHF n'ont malheureusement pas permis de trouver un manuscrit, des

1. Jean LE LABOUREUR, *Histoire de Charles VI, roy de France...*, Paris, 1663; Étienne BALUZE, *Vitae paparum Avenionensium*, Paris, 1693.

notes ou des épreuves qui auraient pu témoigner de la continuation de l'entreprise d'un éditeur dont la carrière de bibliothécaire et de chercheur s'est poursuivie bien au-delà de la date de publication de ce tome premier². Les archives de Moranvillé vendues à Drouot en 2016 ne contenaient rien non plus.

L'intérêt pour le Journal, à la fin du XIX^e siècle, se manifeste dans deux autres entreprises. La première ne semble pas avoir abouti : il s'agit d'un projet de publication sous le patronage de la Società Napoletana di Storia Patria, mentionné en cette même année 1887 par Giuseppe De Blasiis dans son édition du *Cronicon siculum*³. La société napolitaine et les archives de De Blasiis ne conservent aucune trace de ce projet⁴. La seconde entreprise est celle de Victor Lieutaud qui publie, en feuilleton dans une revue bas-alpine, de très larges extraits du Journal intéressant l'histoire locale⁵. Lieutaud utilise les épreuves de l'édition qui lui ont été communiquées par Moranvillé, corrigeant quelques lectures et offrant, surtout, l'identification des lieux bas-alpins cités dans le Journal, compensant par là au moins partiellement l'absence d'un index général de l'œuvre.

Par ses fonctions, Jean Le Fèvre, au cours des années 1380, se trouve au cœur des événements politiques qui marquent les premières années du Grand Schisme d'Occident. Familier de la cour de France, il part à quelques reprises en ambassade, en Espagne ou en Flandre, pour des missions dont on ne garde que peu de traces puisqu'il délaisse, dans ces intervalles de temps, la rédaction de son Journal. Fidèle du parti angevin, à Paris, à Avignon et dans toute la Provence, il suit de très près les affaires provençales et napolitaines en ces moments décisifs où, après la mort de la reine Jeanne I^{re} en 1382, les querelles successorales opposent, aussi bien dans le comté que dans le royaume, les partisans du duc d'Anjou dont la reine avait fait son héritier adoptif et ceux de la branche napolitaine de la dynastie, revendiquant une fidélité à la mémoire de Jeanne, dont pourtant Charles de Duras avait commandité l'assassinat. Entre Avignon, auprès de la cour pontificale, et Apt, dans le comté, où il réside souvent, aux côtés de la reine et régente Marie de Blois, veuve de Louis I^{er} d'Anjou et tutrice de son jeune fils Louis II (né en 1377), Jean Le Fèvre exerce ses fonctions de chancelier – il scelle plus de trois mille lettres au cours de cette période – mais aussi de conseiller, veillant scrupuleusement aux intérêts de ce jeune prince tiraillé entre les projets parfois divergents, parfois même franchement opposés, des partis français, pontifical ou angevin. À ce titre, il est

2. On trouve encore tardivement sous sa signature un *Inventaire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne en 1420*, publié à Paris en 1935.

3. Giuseppe DE BLASIIS, *Cronicon Siculum incerti authoris ab anno 340 ad annum 1396*, Naples, 1887, p. 60, n. 2.

4. Nous remercions Stefano Palmieri de l'Istituto Italiano per gli Studi Storici qui a procédé à cette vérification.

5. Victor LIEUTAUD, « Une nouvelle source de l'histoire bas-alpine. Le journal de Jean Le Fèvre (8 septembre 1380-1388) », *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 6, 1893-1894, p. 11-28; 11, 1903-1904, p. 174-187, 236-252, 318-331, 492-500; 12, 1905-1906, p. 23-34.

témoin aussi bien des visées annexionistes du roi Charles VI, par les entreprises de son sénéchal de Beaucaire Enguerrand d'Eudin, que de la rébellion aixoise conduisant au conflit de succession connu sous le nom de « guerre de l'Union d'Aix ». Il est aussi témoin des nombreuses missions dépêchées auprès du pape et de la reine par leurs partisans napolitains, en quête d'un soutien à la fois militaire et financier. Les lettres qui passent en sa chancellerie témoignent de l'abondance de faveurs et de grâces, de rémissions et de provisions d'offices ou de bénéfices qui sont l'instrument privilégié du gouvernement de Marie de Blois pour mettre à sa main les rebelles provençaux et soutenir, autant qu'elle le peut, ses fidèles napolitains. Apparaît ainsi, au fil du Journal, toute la subtilité du gouvernement de cette « femme au cœur d'homme » qui défend contre vents et marées les intérêts de son fils et de sa dynastie.

Le Journal de Jean Le Fèvre, toutefois, n'est pas une chronique raisonnée et encore moins un ouvrage d'histoire. Il rassemble les notes prises, au jour le jour, par un homme, excellent témoin, certes, et acteur engagé, qui n'entretient nulle intention de dresser un portrait complet ou cohérent des événements qui se déroulent sous ses yeux. Ses notes ressemblent parfois à celles des greffiers du Parlement de Paris Nicolas de Baye ou Clément de Fauquembergue, auxquels on a pu le comparer⁶, mais dans la seule mesure où ces « journaux », comme celui de Jean Le Fèvre, introduisent des notes ou des commentaires personnels en marge de leurs registres d'activités professionnelles. Dans sa forme comme dans son contenu, le Journal de Jean Le Fèvre est tout à fait original. Le lecteur, cependant, doit prendre en considération le fait que la description des événements provençaux et napolitains, dans le Journal, est discontinue. Le chancelier ne l'emporte pas lorsqu'il s'éloigne pendant de longs mois des rivages du Rhône et il ne fait nul effort pour compléter notre information lorsqu'il reprend le fil de son écriture à ses différents retours. Par ailleurs, la qualité des informations qu'il nous transmet varie selon les régions qui intéressent son activité. Il évoque surtout la cour de France dans ses démarches associées à la succession provençale. Il mentionne les affaires d'Anjou et des domaines « de par deçà » des ducs dans une perspective de gestion domaniale. Les affaires de Provence, quant à elles, sont présentées avec un luxe de détails puisque le chancelier, la reine et le pape interviennent quotidiennement dans la poursuite de la guerre puis dans le déroulement des négociations de paix qui culminent à la fin de l'année 1387. Enfin, les affaires du royaume sont vues de plus loin, au gré des informations fragmentaires et parfois partielles qui parviennent à la cour pontificale par l'intermédiaire des ambassadeurs en quête de grâces et de subsides. La lecture du Journal doit se faire en tenant compte de toutes ces particularités documentaires.

6. *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417*, éd. Alexandre TUETÉY, 2 vol., Paris, Renouard, 1885-1888; *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435*, éd. Alexandre TUETÉY, 3 vol., Paris, Laurens, 1903-1915.

Tirée à seulement 300 exemplaires en 1887, l'édition d'Henri Moranvillé et le manuscrit Français 5015 sont aujourd'hui aisément accessibles sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France. Une nouvelle édition, cependant, apparaissait indispensable pour combler les lacunes de celle de Moranvillé. Celui-ci n'avait pas intégralement publié le contenu du Journal. Il en avait omis le texte de quatre mandements de Louis I^{er} d'Anjou copiés dans les premiers feuillets (fol. 2-5), la longue liste des secrétaires entrés au service des ducs au cours de ces années – accompagnée de leurs seings manuels apposés dans le Journal au moment de la prestation de leur serment au chancelier (fol. 25-30) – ainsi qu'un bref texte des *Advis de requestes injustes et non passables* (fol. 30bis). Il avait également omis les très nombreuses notes marginales, de la main du chancelier, qui, parfois sont un simple rappel du nom d'un personnage ou d'une affaire, mais parfois aussi contiennent des commentaires personnels du plus haut intérêt. L'édition ne relevait pas les nombreux soulignements dans le texte qui marquent l'intérêt de Jean Le Fèvre pour la lecture de son propre texte. Enfin, elle ne relevait pas les fréquents changements de main qui en ponctuent la trame. Le manuscrit, en effet, n'est pas entièrement autographe. Le chancelier confie souvent (mais pas toujours) à l'un ou l'autre de ses secrétaires la tâche de noter les listes de lettres présentées pour son scellement. Il nous a paru non seulement utile mais aussi indispensable de corriger toutes ces lacunes dans la présente édition.

L'ajout de chapitres introductifs, de très nombreuses notes explicatives et d'identification et d'un index général constitue l'apport le plus significatif de la présente édition. Les chapitres d'introduction ne prétendent nullement épuiser la riche matière du Journal. Ils ont pour seul but d'en enrichir la compréhension par la mise en contexte de l'auteur et de l'œuvre ainsi que du cadre général des affaires politiques dans lequel se situe l'action du chancelier. On a cru bon d'ajouter de brèves notices biographiques des principaux acteurs mentionnés dans le Journal, rois ou princes laïques, évêques ou cardinaux, conseillers les plus éminents.

L'identification des milliers de noms de personnes et de lieux, français, provençaux ou napolitains qui remplissent les pages du Journal, constitue sans doute le plus grand défi de cette édition. Beaucoup de noms, en effet, ont été difficiles à identifier et des graphies parfois fantaisistes, assorties de plusieurs variations pour un même lieu ou une même personne, ont compliqué le travail général d'indexation. Les lectures proposées jadis par Henri Moranvillé, très bon paléographe, ne sont pas en cause. Après collation sur le manuscrit, elles se révèlent généralement correctes. En revanche, Jean Le Fèvre et ses secrétaires, presque tous français, n'étaient sans doute pas très familiers de l'onomastique ou de la toponymie provençale et napolitaine. Ils répondaient au mieux aux requêtes et suppliques qui leur étaient amenées par les ambassadeurs des villes et des villages de Provence ou par les émissaires de l'aristocratie napolitaine pro-angevine. Quelques toponymes – heureusement assez peu nombreux – ont résisté à toute identification. Quant aux noms de personnes, on a tenté au mieux de regrouper les différentes orthographes

d'un même nom, sans introduire de confusion entre d'éventuels homonymes. La tâche n'a pas été facile et il n'est pas assuré que tous les conflits d'attribution ont été résolus de manière satisfaisante. Du moins, en cas de doute, avons-nous résisté à la tentation de grouper des formes orthographiques de façon arbitraire. Les paragraphes introductifs de l'index expliquent avec plus de détail la démarche qui a été la nôtre.

Les individus qui pouvaient être identifiés de façon raisonnablement certaine ont fait l'objet de brèves notes de bas de page. Les notes ont toujours été placées à la première occurrence du nom dans le texte du Journal. Pour éviter d'en alourdir le texte, ces notes, sauf exception, ne sont pas assorties d'une bibliographie propre ou de références aux sources. La bibliographie générale du volume renvoie aux plus importants ouvrages utilisés par les auteurs et contient également les études qui ont eu le Journal pour objet ou comme source principale. Dans le cas de la Provence, les précieux registres des hommages prêtés par l'aristocratie laïque et ecclésiastique ainsi que par les communautés, entre 1385 et 1387 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 762-768) ont été de la plus grande utilité.

Pour l'établissement du texte, on a suivi les normes établies par l'École nationale des chartes⁷. On a utilisé les crochets droits en cas de restitution assurée de passages illisibles ou pour indiquer des passages laissés en blanc. Les passages biffés, lorsqu'ils étaient lisibles, sont donnés entre parenthèses. Le texte étant parfois en français, parfois en latin, avec de très nombreux sauts de l'une à l'autre langue, on n'a pas utilisé les italiques pour distinguer la langue latine. Les notes marginales ont été transcrites en plus petits caractères et elles sont placées en retrait dans la marge du texte, avant le paragraphe auquel elles s'appliquent. Lorsque ces notes sont des indications relatives au paiement ou à l'exemption du droit de sceau (par exemple *gratis de mandato*, *gratis quia pauper*, ou *pro curia*), on les a transcrites à la suite du paragraphe, en italiques et entre parenthèses. Les changements de main, au fil du texte, sont signalés par [mc] pour main du chancelier et [ms] pour main de secrétaire. Enfin, les sauts de paragraphe, marqués dans le manuscrit par des pieds-de-mouche ou divers signes graphiques qui ne semblent pas toujours obéir à une logique tout à fait cohérente, ont été quelque peu simplifiés. En règle générale, chaque lettre scellée correspond à un paragraphe, sauf lorsque plusieurs lettres sont scellées au bénéfice d'un même destinataire et pour un même objet – alors que Moranvillé avait rassemblé en un paragraphe unique tous les actes émis un même jour.

Outre les collaborateurs qui ont rédigé les différents chapitres d'introduction, les éditeurs tiennent à remercier Isabelle Mathieu (université d'Angers), Sylvie Pollastri (Naples), Jean-Luc Bonnaud (université de Moncton) et Vincent Tabbagh (université de Bourgogne) pour leur généreuse contribution ainsi que

7. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, 3 vol., Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques – École nationale des chartes, 2001-2002.

Sophie Misserey (université du Québec à Montréal) et Cynthia Law-Kam Cio (collège Marie-Victorin) qui ont porté l'attention la plus soignée à la collation du texte et à la confection des index. Ce travail d'édition scientifique a bénéficié de l'aide financière de l'ANR Europange (« Les processus de rassemblements politiques : le cas de l'Europe angevine (XIII^e-XV^e siècle) », 2014-2018), ainsi que du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Ces organismes ont droit à toute la reconnaissance des éditeurs.

Jean-Michel Matz (1963-† 2020)

Décédé subitement à son domicile au petit matin du 7 mars 2020, Jean-Michel Matz n'aura pas vu l'achèvement du projet d'édition du Journal de Jean Le Fèvre dont il a été, depuis le début de l'entreprise, un fervent enthousiaste, un scrupuleux chercheur et un dévoué collaborateur. Il laisse sur sa table sa part d'épreuves minutieusement corrigées, prêtes à l'envoi, et sa participation à cette œuvre collective se trouve donc entièrement achevée.

Alsacien de naissance, Jean-Michel Matz avait fait de l'Anjou son port d'attache personnel et professionnel, comme maître de conférences (1994) puis professeur (2004) en histoire du Moyen Âge à l'université d'Angers. Les fonds d'archives angevins n'avaient plus aucun secret pour lui ce qu'attestent ses nombreux travaux consacrés aux évêques et à la sainteté épiscopale, aux milieux canoniaux mais également aux bibliothèques capitulaires dans la France de l'Ouest à la fin du Moyen Âge. Les études angevines perdent un chercheur talentueux qui a tant fait pour elles et dont les travaux marqueront pour longtemps l'historiographie. C'est avec toute notre amitié que nous lui dédions ce livre.

Isabelle Mathieu et Michel Hébert